

Loi de Finances 2015

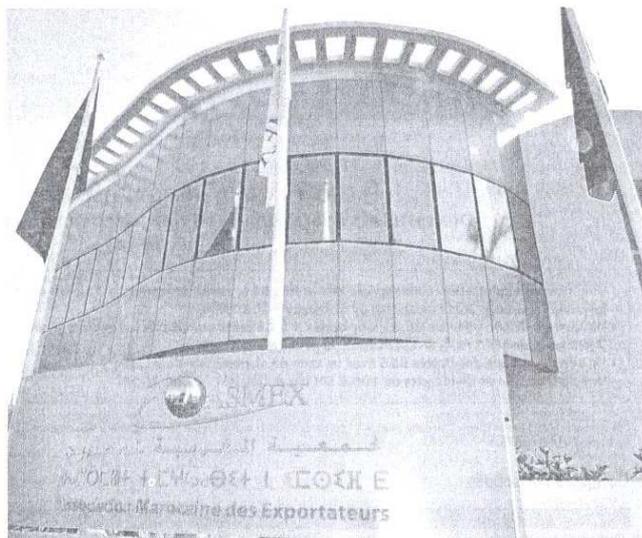
Les doléances des exportateurs

● En cette période de préparation du projet de loi de Finances 2015, l'Association marocaine des exportateurs formule ses doléances. Les problématiques relatives à la TVA restent au cœur des propositions, notamment à cause du poids de cette dernière sur la trésorerie des entreprises exportatrices.

La saison des doléances est ouverte, et les différentes représentations des opérateurs économiques montent au créneau avec leurs propositions d'amendement à introduire en préparation du projet de loi des finances 2015. C'est notamment le cas de l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX), qui ont livré, hier mercredi, leurs doléances autour du prochain budget annuel. Les propositions de l'ASMEX visent notamment à renforcer l'offre exportable et à appuyer la présence des exportateurs marocains sur les marchés porteurs. Ces dernières sont, naturellement, largement dominées par les revendications relatives au volet fiscal. Dans ce registre, ce sont les propositions relatives à la TVA applicable aux entreprises exportatrices qui prévalent, notamment pour les contraintes à l'investissement qu'elle occasionnent, selon l'ASMEX. La première proposition est en effet relative à la TVA sur les biens d'équipements. L'Association propose, dans ce sens, la « mise en place du régime d'achat en suspension de TVA pour l'acquisition des biens d'équipements. Ce régime était déjà opérationnel dans le passé et abandonné ».

Encore et toujours la TVA

Aujourd'hui, une société exclusivement exportatrice n'a effectivement pas la possibilité de récupérer sa TVA car elle ne réalise pas de ventes locales. Elle se trouve dans l'obligation de récupérer sa TVA par les remboursements directs de l'Administration fiscale. Cela peut prendre du temps, et grever ainsi la trésorerie des exportateurs. La seconde proposition porte justement sur le remboursement du solde de TVA. « Nous constatons que le traitement des dossiers de remboursement de TVA accuse un retard



très important, pénalisant gravement la trésorerie de l'entreprise exportatrice qui se trouve, malgré elle, prise en otage en finançant le Trésor par sa TVA dont le remboursement reste très hypothétique », déplore l'ASMEX qui propose à l'administration « de mettre en place les mécanismes nécessaires pour débloquer les dossiers de remboursement de TVA dans des délais très courts ». Un autre volet se rapportant à la taxe sur la valeur ajoutée concerne la TVA sur les opérations de promotion commerciale à l'étranger. « Nous proposons une suspension de la TVA sur les opérations de promotion commerciale des exportations marocaines à l'étranger ou, le cas échéant, d'annuler le reversement de cette TVA en la déduisant de l'encours de TVA de la société », revendiquent les exportateurs, qui remettent en cause le raisonnement de la Direction générale des impôts (DGI) qui estime que ces opérations, même si elles sont réalisées à l'étranger, contribuent à l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises et donc doivent

être assujetties à la TVA. Toujours en rapport avec la TVA, mais cette fois-ci concernant les sociétés exportatrices sous contrôle fiscal, l'ASMEX propose de mettre fin au blocage des remboursements de TVA pour les entreprises qui sont en cours de contrôle par la DGI. En effet, la position de l'administration est de bloquer les versements des remboursements de TVA dès la première notification du contrôle fiscal à la société. « La société exportatrice se trouve alors pénalisée et confrontée aux problèmes de trésorerie qui peuvent durer plusieurs années, depuis la première notification du contrôle fiscal jusqu'à la décision

Cap sur la Russie

Depuis que la Russie a décrété l'embargo sur une série de produits européens, l'intérêt pour cette destination à l'export, déjà présent, a été décuplé parmi les entreprises exportatrices marocaines. En ce sens, l'ASMEX s'organise de plus en plus pour multiplier les exportations marocaines, notamment agroalimentaires, vers le marché russe. C'est dans ce contexte, et avec cet objectif en tête, que se réunira le 17 septembre prochain, à Rabat, une commission mixte maroco-russe autour de la promotion des exportations marocaines vers la Russie. Une délégation russe fera alors le déplacement vers la capitale marocaine.

La première proposition est relative à la TVA sur les biens d'équipements.

des commissions d'arbitrage locale ou nationale », déplore l'association des exportateurs.

Les exportateurs indirects pénalisés

Dans un autre registre, il est également proposé de revisiter la procédure de catégorisation des entreprises exportatrices, en généralisant le taux de remboursement à 80% avec une procédure très simplifiée, sans oublier le traitement réservé aux exportateurs indirects. Un sujet essentiel pour l'ASMEX qui propose d'accorder aux exportateurs indirects les mêmes avantages et incitations que les exportateurs directs (lire interview ci-contre). Enfin, l'association recommande de mettre en place « un soutien de l'innovation des secteurs exportateurs en termes d'incitations fiscales avantageuses » et de supprimer la taxe de prélèvement à la source sur les intérêts des prêts obtenus, en devise, par les entreprises à l'étranger, pour permettre les sorties à l'international du privé. ●

PAR OTHMANE ZAKARIA
o.zakaria@leseco.ma